

## Déploiement de la démarche Mobili'Pro à l'échelle nationale



17 janvier 2024

### Mobili'Pro, une démarche innovante d'optimisation des déplacements professionnels

Les déplacements professionnels présentent des enjeux sociaux, économiques, énergétiques et environnementaux. Le cadre réglementaire évoluant rapidement, les organisations publiques et privées peuvent saisir cette opportunité pour agir, sur la réduction du coût de fonctionnement de leur flotte de véhicules et sur celui des déplacements professionnels en général.

C'est pourquoi l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique) a développé, expérimenté et validé un dispositif d'accompagnement nommé Mobili'Pro à destination de toute structure publique ou privée pour les aider à optimiser les déplacements professionnels.

----

La démarche, portée par l'ADEME, s'adresse aux **employeurs privés et publics disposant d'une flotte de véhicules professionnels**. Mobili'Pro met à la disposition des structures volontaires des outils de suivi de leur flotte de véhicules et de leurs activités. Le dispositif s'appuie sur un plan d'actions en 3 ans pour engager une réduction des émissions de gaz à effet de serre des déplacements professionnels.

La démarche Mobili'Pro est le fruit de plusieurs années d'expérimentations conduites par l'ADEME avec des entreprises et des collectivités volontaires. La démarche a démontré son intérêt dans l'accompagnement des employeurs qui souhaitent optimiser les déplacements professionnels de leurs collaborateurs.

Le programme est structuré selon **trois principales catégories d'actions** :

- **Les véhicules** : pour réduire l'impact des véhicules utilisés en modifiant leurs caractéristiques ;
- **L'organisation** : pour repenser l'organisation des mobilités au sein de la structure ;
- **Les conducteurs** : pour accompagner les collaborateurs vers de nouvelles pratiques de mobilité.

#### Un accompagnement sur mesure

Mobili'Pro permet de formaliser un engagement dans une démarche d'amélioration continue de la gestion des déplacements professionnels. Le programme s'appuie sur les déplacements issus du parc de véhicules mais également sur les déplacements hors flotte.

C'est un **outil de management de la mobilité** reposant sur plusieurs outils :

- Un outil de suivi et d'analyse du parc de véhicules (outil web) en accès gratuit
- L'élaboration d'un plan d'actions reposant sur les trois axes d'action cités précédemment
- Des ressources : 35 fiches actions proposant des solutions d'optimisation.

Mais aussi sur **un réseau d'experts et de professionnels** :

- Un accompagnement gratuit (pour 100 structures disposant de flottes entre 10 et 100 véhicules) par un bureau d'étude expert de la thématique et référent de l'outil Mobili'Pro
- Des formations ponctuelles : organisées avec l'appui des structures relais
- Des évènements autour de la mobilité professionnelle

#### Des bénéfices multiples

La structure engagée valorise la démarche de manières variées :

- **Un bénéfice pour l'environnement** : en réduisant les émissions de GES et de polluants atmosphériques, la structure contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'amélioration de la qualité de l'air ;
- **Un bénéfice économique** : les actions destinées à réduire ses émissions de GES ont un impact direct sur les consommations de carburant et donc les coûts ;
- **Un bénéfice commercial** : la structure répond aux attentes de ses clients et partenaires, de plus en plus sensibilisés aux enjeux environnementaux ;
- **Un bénéfice humain** : pour fédérer ses équipes autour d'une démarche vertueuse, structurante et engagée ;
- **Un bénéfice pour son secteur professionnel** : cette démarche positive contribue à la valorisation et à l'attractivité de sa profession.

## Un déploiement national

Dans le cadre du déploiement national de la démarche, **l'ADEME prend en charge l'accompagnement de 100 structures** :

- Structure publique ou privée
- Disposant d'une flotte composée de 10 à 100 véhicules prioritairement
- Tous secteurs d'activités confondus

Pour ce déploiement auprès de 100 structures, l'ADEME mobilise des bureaux d'étude spécialisés en audit de flotte automobile et formés à l'outil Mobili'Pro pour accompagner les structures volontaires qui s'engagent dans la démarche :

- Présentation des outils
- Aide à la prise en main
- Diagnostic partagé des indicateurs du parc automobile
- Appui à l'élaboration et au suivi d'un plan d'actions

La démarche est ouverte plus largement aux structures disposant de plus de 100 véhicules, sous la condition d'un accompagnement par un bureau d'étude référent dont les frais d'accompagnement sont à la charge de la structure, mais tous les outils Mobili'Pro sont alors accessibles gratuitement).

## Aller plus loin

Pour en savoir plus sur le programme Mobili'Pro, des webinaires sont organisés pour présenter la démarche aux structures publiques et privées souhaitant s'engager dans un programme d'optimisation des déplacements professionnels :

- Mardi 30 janvier : 11h : [S'inscrire le 30 janvier](#)
- Lundi 4 février : 14h : [S'inscrire le 5 février](#)

Pour connaître les actualités de la démarche, suivez le compte LinkedIn de Mobili'Pro :

<https://www.linkedin.com/company/mobili-pro/>

**Contact** : Guillaume LE CLERCQ / Coordinateur national de la démarche

[mobilipro@ademe.fr](mailto:mobilipro@ademe.fr)

**Informations et inscriptions** : [www.mobilipro.fr](http://www.mobilipro.fr)

**Actualités** : <https://www.linkedin.com/company/mobili-pro/>